



Les différentes étapes d'acquisition d'un terrain - de la réservation du terrain à la livraison de la maison

Etape 1 – Réservation du terrain

Documents à envoyer à la mairie :

- Fiche de réservation complétée et signée
- Simulation de financement par un établissement bancaire/courtier

Confirmation attribution de réservation

Etape 2 – Prise de contact avec le professionnel de la construction sélectionné (1 mois)

Etape 3 – Esquisse et Financement (2 mois)

Phase esquisse :

- Présentation de l'esquisse du projet à la commune (validation dans un délai de 15 jours)

Financement :

- Transmission du plan de financement prévisionnel pour prise de RDV chez le notaire

Etape 4 – Signature de la Promesse de vente (1 mois)

- RDV chez le notaire organisé par la mairie
- Versement de l'acompte du prix du terrain (virement)

Etape 5 – Phase pré-PC (1 mois)

- Présentation du projet pré-PC à la commune
- Obtention du visa favorable de l'architecte conseil (avis dans un délai de 3 semaines)

Etape 6 – Instruction du Permis de construire (2 mois)

- Dépôt du dossier PC
- Affichage de l'arrêté PC sur le terrain

Etape 7 – Obtention et signature de l'offre de prêt à envoyer à la mairie (15 jours)

Etape 8 – Signature acte de vente du terrain devant notaire une fois conditions suspensives levées (1 mois)

- RDV chez le notaire organisé par la mairie
- Envoi de l'état des lieux à la mairie
- Versement du solde du prix du terrain
- Consignation du dépôt de garantie en cas de dégradations et autres cautions éventuelles

Etape 9 – Démarrage du chantier de construction

Etape 10 – Fin de chantier

- Envoi de la DAACT (Déclaration d'attestation d'achèvement de la construction) à la mairie
- Restitution du dépôt de garantie

DURÉE TOTALE ESTIMÉE ENTRE LA RESERVATION ET LE DEMARRAGE DES TRAVAUX : 11 MOIS

